

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de Breuil-Magné dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame FRANÇOIS Patricia, Maire de Breuil-Magné.

Présents : Mesdames FRANCOIS Patricia, NOBILI Josette, SINTES Brigitte, DROUARD Brigitte, TALUT Delphine, DELHOMMEAU Nathalie, RODHES Monique, DESTRUEL Myriam, Messieurs PERRINAUD Michel, BARRAUD Joanick, CARMONA Benoît, GENEAU Christophe, YON Laurent, BLANCHARD Jacques GAY Cyril (arrivé à 20h41)

Pouvoirs : M. CHATREFOUX Philippe à Mme DESTRUEL Myriam

Secrétaire de Séance : M. GENEAU Christophe

Ouverture de la séance à 20 heures 33

Procès-verbal de la réunion du 21 Février 2024. Le compte rendu est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

DÉLIBÉRATIONS :

2024-18 DELIBERATION INTEGRATION DE VOIRIES ET DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Madame la Maire rappelle que :

« Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à la voirie communale d'utilité publique ».

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de classer les voies et espaces verts suivants dans le domaine public communal :

- Voirie du lotissement « La Blanchonnerie », parcelle AA0072 d'une surface de 2120m² comprenant des espaces verts et de la voirie – Impasse de la Blanchonnerie – Longueur : 243 m.
- Quereux Route de Loire – parcelle AD020 – Longueur 52m

Madame la Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art.62 II qui a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour) autorise :

- Le classement dans la voirie publique communale des voies telles qu'indiquées ci-dessus,

- Mme la Maire ou un élu délégué à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

20h41 : Arrivée de M. GAY Cyril

2024-19 DELIBERATION TARIF DE LOCATION DU BROUYEUR DE LA COMMUNE

Madame la Maire expose que suite à la demande de nombreux administrés, il a été décidé de proposer un service de broyage réalisé par un agent.

Les plannings seront définis par Mme la Maire et les Adjointes des services techniques et un calendrier sera établi.

La location se fera à l'heure, en tenant compte de l'amortissement du matériel ainsi que du coût de l'agent mis à disposition (environ 23€/heure) et des frais d'entretien du broyeur.

Monsieur Michel PERRINAUD signale qu'il s'abstient de voter car il a bénéficié de la location du broyeur (dans l'attente du tarif et de l'avis des sommes à payer) il y a quelques jours.

Après débats, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (M. PERRINAUD Michel) décide :

- De fixer le tarif de location horaire du broyeur avec agent technique à 60€
- Toute heure commencée sera due
- Une convention bipartite sera établie à chaque location

2024-20 DELIBERATION SCHEMA DIRECTEUR INCENDIE

La réglementation récente en matière de défense incendie vient renforcer les obligations et les pouvoirs du Maire, elle précise les rôles respectifs des communes et des Services Départementaux d'Incendie et de secours (SDIS).

Ainsi, un schéma de défense extérieure contre l'incendie doit être élaboré à l'échelle de chaque commune à l'initiative du Maire.

Il s'agit, sur la base d'un diagnostic de la couverture des risques sur le territoire de la commune, d'établir un plan d'actions venant renforcer les moyens de lutte contre l'incendie en tout point urbanisé de la commune.

Le schéma communal lorsqu'il sera établi constituera un nouvel élément du cadre réglementaire sur lequel s'appuie l'instruction des permis de construire et les opérations de développement et d'aménagement du territoire.

Pour se faire, il est proposé de conventionner pour confier cette mission à la RESE.

Cette étude a pour objectifs :

- 1) de dresser - un diagnostic de l'état de l'existant de la défense incendie - les besoins de ressource en eau pour la défense incendie - les évolutions prévisibles des risques vis-à-vis de la protection contre l'incendie.

2) d'établir un programme d'actions permettant à la Ville de planifier les travaux d'équipement de complément ou de renforcement de la défense incendie de la commune sur la base de propositions présentées par la RESE.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour) décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou un adjoint délégué à signer la convention ou tout autre document relatif à l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie ;

2024-21 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION ENS RENATURATION

Madame la Maire explique que le Coteau de Liron a fait l'objet d'une intervention via les financements OFB, région et département en 2022. Il s'agissait de broyer la végétation existante, de poser des clôtures pour mettre ensuite en place un pâturage ovin. Il y a aussi un projet de refonte du sentier d'interprétation existant.

L'objectif est de mesurer le retour à un habitat fonctionnel de coteau calcaire : suivi de la végétalisation, de la flore patrimoniale, suivi des rhopalocères et orthoptères. Mise en place de quadrats et passage d'un bureau d'études pour les suivis.

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles et propose de demander une subvention selon le plan de financement suivant pour les années 2024, 2025 et 2026 :

Dépenses		Financements	
Suivi 2024	4 559.50 €	Département ENS 40% 2024	1 823.80 €
Suivi 2025	4 559.50 €	Département ENS 40% 2025	1 823.80 €
Suivi 2026	4 559.50 €	Département ENS 40% 2026	1 823.80 €
		Autofinancement 60% 2024	2 735.70 €
		Autofinancement 60% 2025	2 735.70 €
		Autofinancement 60% 2026	2 735.70 €
Total HT pour les 3 années	13 678.50 €	Total HT pour les 3 années	13 678.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour) décide de demander une subvention dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles du Département pour les années 2024, 2025 et 2026 selon le plan de financement ci-dessus

2024-22 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION ENS ECOPATURAGE

Madame la Maire explique qu'à défaut d'avoir trouvé un éleveur ovin volontaire pour la gestion du coteau calcaire par pâturage, la Commune s'est tournée en 2022 vers un prestataire en éco pâturage, Macadam moutons pour maintenir le milieu ouvert suite au broyage réalisé en début d'année.

Il convient de renouveler cette prestation en 2024 pour 3 ans. Il y a 2 devis successifs de 6 mois chacun correspondants à une année entière de pâturage (sachant qu'ils sont retirés au moment des grandes chaleurs de fin juin à début septembre).

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles et propose de demander une subvention selon le plan de financement suivant pour les années 2024, 2025 et 2026 :

Dépenses		Financements	
Ecopâturage 2024	4 860 €	Département ENS 40% 2024	1 944 €
Ecopâturage 2025	4 860 €	Département ENS 40% 2025	1 944 €
Ecopâturage 2026	4 860 €	Département ENS 40% 2026	1 944 €
		Autofinancement 60% 2024	2 916 €
		Autofinancement 60% 2025	2 916 €
		Autofinancement 60% 2026	2 916 €
Total HT pour les 3 années	14 580 €	Total HT pour les 3 années	14 580 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour) décide de demander une subvention dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles du Département pour les années 2024, 2025 et 2026 selon le plan de financement ci-dessus

2024-23 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION ENS BARRIERE

Madame la Maire explique que suite à la refonte du sentier d'interprétation, un nouvel accès a été aménagé pour l'accueil du public. Il convient de barrer l'ancien accès afin de le réserver aux seuls services techniques. Le choix se porte sur une barrière marais de 4m de large pour laisser passer les petits tracteurs avec un rendu qualitatif qui rappelle le paysage agricole alentour et fait écho à la barrière d'entrée du sentier (avec panneau).

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles et propose de demander une subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Financements	
Barrière marais 4m	2 000 €	Département ENS 40%	800 €
		Autofinancement 60%	1 200 €
Total HT	2 000 €	Total HT	2 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour) décide de demander une subvention dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles du Département selon le plan de financement ci-dessus

2024-24 DELIBERATION APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES COMMUNE ET BATIMENTS COMMERCIAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;
Vu la délibération 2023-66 du 18 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Breuil-Magné ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, DM et CA actuels)

- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2023 du budget de la Commune et des Bâtiments Commerciaux, conformément à l'article L2121-14 du CGCT. Monsieur Michel PERRINAUD, Adjoint aux finances est désigné Président.

Le Président de séance soumet à l'assemblée délibérante les CFU 2023 du budget de la Commune et des Bâtiments Commerciaux.

Les CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Fonctionnement	
Dépenses	1 182 536.04 €
Recettes	1 441 921.94 €
Bilan Exercice	259 385.90 €
Excédent antérieur reporté (002)	335 906.67 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	595 292.57 €

Investissement	
Dépenses	569 092.25 €
Recettes	357 749.72 €
Bilan Exercice	-211 342.53 €
Excédent/Déficit antérieur reporté (001)	-124 635.67 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-335 978.20 €

Total Dépenses	1 751 628.29 €
Total Recettes	1 799 671.66 €
Bilan exercice	48 043.37 €
Excédent antérieur reporté	211 271.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	259 314.37 €

BUDGET BÂTIMENTS COMMERCIAUX

Fonctionnement	
Dépenses	24 720.76 €
Recettes	73 215.29 €
Bilan Exercice	48 494.53 €
Excédent antérieur reporté (002)	3 075.10 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	51 569.63 €

Investissement	
Dépenses	73 243.57 €
Recettes	56 719.87 €
Bilan Exercice	-16 523.70 €
Excédent/Déficit antérieur reporté (001)	-56 089.87 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-72 613.57 €

Total Dépenses	97 964.33 €
Total Recettes	129 935.16 €
Bilan exercice	31 970.83 €
Déficit antérieur reporté	-53 014.77 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21 043.94 €

Après présentation des CFU 2023 du budget de la Commune et du budget des Bâtiment Commerciaux, Madame Patricia FRANCOIS, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur Michel PERRINAUD, Président, invite l'assemblée à se prononcer sur les CFU de l'exercice 2023. A l'unanimité (15 voix pour) l'assemblée décide :

- D'approuver le Compte financier Unique du Budget de la Commune
- D'approuver le Compte financier Unique du Budget des Bâtiment Commerciaux
- De charger Madame la Maire de signer les pièces afférentes.

DIVERS :

Madame Patricia FRANCOIS présente :

Mariages/Baptêmes

Plusieurs mariages et baptêmes vont avoir lieu prochainement et Madame la Maire demande aux élus leurs disponibilités pour officier :

- 27/04/2024 à 11h00 LETRANCHANT/KARACIC : Mmes SINTES et DESTRUEL
- 22/06/2024 à 15h30 ROGER/VAN LINDEN : Mmes FRANCOIS et SINTES
- 04/05/2024 à 15h00 et 15h15 2 baptêmes : Mme RODHES

Indemnités des élus 2023

Madame la Maire explique que tous les ans elle doit indiquer à l'assemblée les indemnités perçues par les élus.

Mme FRANCOIS, Maire, a perçu 1023.36€/mois en 2023.

M. BARRAUD, M. GAY et Mme NOBILI, adjoints au Maire en charge du personnel, ont perçu 426.67€/mois en 2023.

M. PERRINAUD et Mme SINTES, adjoints au Maire, ont perçu 320.00€/mois en 2023.

M. CARMONA, nouveau Conseiller délégué, percevra à compter du 01/04/2024 215€/mois.

Convergence vélos

L'association « Vélo pour tous » a été missionnée par la CARO pour organiser une manifestation dans le cadre de mai à vélo. Dimanche 26 mai sera une journée de « convergence vélo ». A cette occasion, plusieurs groupes de cyclistes partiront des communes de la CARO pour converger vers Rochefort pour une grande parade avant un regroupement au port de plaisance. Pour Breuil-Magné, le départ se fera devant la mairie à 10h15. La commune s'engagera avec les associations dans cet événement en espérant une forte mobilisation pour montrer la sensibilité des habitants pour la pratique du vélo, notamment pour les trajets du quotidien. Le parcours empruntera le tracé de la future liaison cyclable Breuil-Magné/Rochefort (via Bélignon).

A nous l'énergie

L'association "À nous l'énergie" travaille à créer des sociétés de production d'énergie renouvelable en Charente maritime. Elle souhaite fédérer des citoyens pour créer une société et produire de l'énergie sur le territoire de la CARO, dont la direction serait tenu par ces mêmes citoyens, sur le modèle de "OSS17" ou "Les Lucioles" justement créées par "À nous l'énergie". Elle demande le prêt d'une salle pour une réunion d'information. Prêt accordé.

Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal, concernant le vote des budgets 2024, aura lieu le 08/04/2024 à 20h30.

La Commission finance aura lieu le 25/03/2024 à 20h30

Réunion Eau17

Une réunion d'Eau17 aura lieu le 22/03/2024 à 10h45 à Saintes pour l'ouverture des plis concernant l'extension de la Station d'Épuration.

Tour de table

Benoît CARMONA

Indique que les effacements de réseaux aériens Route de Liron sont en cours. Il reste 1 mois de travail.

Informe de la réunion avec Hervé Thermique sur le remplacement du système de chauffage de l'école. Nous pourrions nous orienter vers de la géothermie comme l'étude le confirme.

Josette NOBILI

Informe que le Conseil des Jeunes s'est réuni le 16 mars en présence du Maire de Loire-les-Marais, d'une conseillère municipale de Breuil-Magné et d'une bénévole, Yveline CAILLERET. Deux groupes ont été constitués pour travailler sur 2 thématiques proposées par les jeunes élus de Breuil-Magné et de Loire-les-Marais.

- Un parcours de cani-cross
- Végétalisation et entretien des chemins et des espaces verts.

Les jeunes élus souhaiteraient également mettre en place un troc plantes et organiser le nettoyage de printemps des espaces publics.

Ils souhaitent informer de la vente de jonquilles prévue le 22 mars à la sortie des classes dans le cadre des TAP.

La prochaine réunion est prévue le 1^{er} mai sur le terrain.

Cyril GAY

Fait un compte rendu de la cérémonie du 19 mars. Delphine, Monique et Brigitte D. étaient présentes à ses côtés. La FNACA demande une subvention.

Il informe que Laurent et notre agent Stéphane ROUSSEAU ont pu visiter la charpente de l'église afin de transmettre des informations techniques au CRER pour l'installation des panneaux photovoltaïques. Un devis de la société Allez a été envoyé en Mairie.

La réfection du chemin des Caneteries par les agents est en cours.

Il rappelle que la commission participative des sentiers se rassemblera dimanche 24 mars, place des Caneteries pour baliser le parcours retenu.

Jacques BLANCHARD

A pu rencontrer avec Patricia les propriétaires concernés par le parcours à baliser. Les conventions d'autorisation de passage leur ont été distribuées. Accueil favorable.

Laurent YON

Précise qu'avec Stéphane ROUSSEAU ils n'ont pas pu inspecter la charpente du presbytère à cause du lanterneau. Il faudrait voir si les agents peuvent le retirer. La CARO est bien adhérente au CRER ce qui dispense la Commune de le faire. Nous pourrions donc récupérer le nom des entreprises

Christophe GENEAU

Demande qu'un panneau de sens interdit soit ajouter aux Vieux Fours car beaucoup trop de gens empruntent encore cette rue en sens inverse.

Demande si les trous de la Rue des Vieux Fours seront comblés. Joanick précise que ce sera fait quand le temps le permettra

Brigitte DROUARD

A assisté avec Myriam à l'AG du CADBM. Mme TROCMÉ a fait passer un document cerfa pour une demande de mesure d'exposition aux champs magnétiques afin qu'un

maximum de personnes remplisse ce formulaire et le transmette à l'Agence Nationale des Fréquences.

La Mairie a prévu de demander également cette mesure.

Brigitte SINTES

A la suite de la demande du BMC pour utiliser le bois jouxtant leur local dans le cadre des entrainements, une convention a été présentée aux différents propriétaires et est en cours de signature.

Informe que suite à 3 forfaits l'équipe sénior du BMFC est forfait pour la saison. Elle propose de les rencontrer afin d'évoquer le sujet.

Michel PERRINAUD

Informe avoir rencontré l'avocat avec Patricia pour faire un point sur la procédure lancée contre le pizzaïolo qui n'a toujours pas restitué les clés du local, ni donné signe de vie. Patricia précise que les contacts avec le boulanger sont très bons, que nous avançons ensemble sur la reprise du magasin. Il y a 2 repreneurs possibles. Ils seront présents vendredi 22 mars pour l'expertise du matériel.

La Mairie s'engage à réaliser les travaux nécessaires.

Séance levée à 22H50

BARRAUD Joanick	BLANCHARD Jacques	CARMONA Benoît
CHATREFOUX Philippe Pouvoir Myriam DESTRUDEL	DELHOMMEAU Nathalie	DESTRUEL Myriam
DROUARD Brigitte	FRANCOIS Patricia	GAY Cyril
GENEAU Christophe	NOBILI Josette	PERRINAUD Michel
RODHES Monique	SINTES Brigitte	TALUT Delphine
YON Laurent		

2024-18 DELIBERATION INTEGRATION DE VOIRIES ET DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

2024-19 DELIBERATION TARIF DE LOCATION DU BROYEUR DE LA COMMUNE

2024-20 DELIBERATION SCHEMA DIRECTEUR INCENDIE

2024-21 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION ENS RENATURATION

2024-22 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION ENS ECOPATURAGE

2024-23 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION ENS BARRIERE

2024-24 DELIBERATION APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES COMMUNE ET BATIMENTS COMMERCIAUX